



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 18 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteuse : Mme Theresah Chipulu Luswili **Chanda** (Zambie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à ses 6^e et 7^e séances, le 5 octobre 2017. Elle s'est prononcée sur la question à ses 24^e et 26^e séances, le 1^{er} novembre et le 28 novembre. Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 5^e séances, les 2 et 3 octobre 2017².

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux du forum sur le suivi du financement du développement, y compris de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (New York, du 22 au 25 mai 2017) ([A/72/114-E/2017/75](#)) ;

b) Lettre datée du 27 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la quarante et unième

¹ [A/C.2/72/SR.6](#), [A/C.2/72/SR.7](#), [A/C.2/72/SR.24](#) et [A/C.2/72/SR.26](#).

² Voir [A/C.2/72/SR.2](#), [A/C.2/72/SR.3](#), [A/C.2/72/SR.4](#) et [A/C.2/72/SR.5](#).



réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, tenue à New York le 22 septembre 2017 ([A/72/511](#)) ;

c) Lettre datée du 9 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la réunion annuelle des ministres des pays les moins avancés, tenue à New York le 22 septembre 2017 ([A/72/548](#)).

4. À la 25^e séance, le 17 novembre, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration à propos des projets de résolution dont est saisie la Commission³.

5. Aux 26^e et 27^e séances, les 28 et 30 novembre, le Président (Estonie) a appelé l'attention de la Commission sur les documents de séance informels, diffusés en anglais seulement, contenant le texte final approuvé à insérer dans les projets de résolutions concernés dont est saisie la Commission⁴.

6. À la 27^e séance, le 30 novembre, le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a fait une déclaration à propos des projets de résolution adoptés par la Commission⁵.

II. Examen des projets de résolution [A/C.2/72/L.18](#) et [A/C.2/72/L.50](#)

7. À la 24^e séance, le 1^{er} novembre 2017, le représentant de l'Équateur a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement » ([A/C.2/72/L.18](#)).

8. À sa 26^e séance, le 28 novembre 2017, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement » ([A/C.2/72/L.50](#)), déposé par son vice-président, Menelaos Menelaou (Chypre), à l'issue de consultations sur le projet de résolution [A/C.2/72/L.18](#).

9. À la même séance, l'attention de la Commission a été appelée sur le document de séance (CRP.4) contenant le texte final approuvé à insérer dans le projet de résolution.

10. À la même séance également, la Commission a été informée que le projet de résolution [A/C.2/72/L.50](#), tel que révisé conformément au document de séance, n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

11. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.2/72/L.50](#), tel que révisé conformément au document de séance (voir par. 14).

12. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants des États-Unis d'Amérique et du Japon ont fait des déclarations.

13. Le projet de résolution [A/C.2/72/L.50](#), tel que révisé conformément au document de séance, ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution [A/C.2/72/L.18](#) ont retiré ce dernier.

³ Voir [A/C.2/72/SR.25](#).

⁴ Voir [A/C.2/72/SR.26](#) et [A/C.2/72/SR.27](#).

⁵ Voir [A/C.2/72/SR.27](#).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

14. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [70/192](#) du 22 décembre 2015 et [71/217](#) du 21 décembre 2016 sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, et sa résolution [70/299](#) du 29 juillet 2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution [70/1](#) du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

Réaffirmant, comme il ressort du Programme d'action d'Addis-Abeba, que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durable qui soient soutenus, partagés, et équitables,

Réaffirmant qu'il importe de répondre aux problèmes et besoins divers des pays en situation particulière, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés,

¹ Résolution [70/1](#).

les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire,

Se félicitant que les membres du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale aient été nommés et que les experts des pays en développement soient plus largement représentés au sein du Comité,

Se félicitant de la tenue, du 22 au 25 mai 2017, du deuxième forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement,

Accueillant avec satisfaction les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2017 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement², dans lesquelles il a été décidé que le troisième forum se tiendrait du 23 au 26 avril 2018 et comprendrait une réunion extraordinaire de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED,

Rappelant la décision 2017/206 du Conseil économique et social en date du 5 octobre 2016,

1. *Souligne* qu'il faut s'efforcer d'appliquer intégralement et promptement le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement³ ;

2. *Prend acte avec satisfaction* du premier rapport de fond établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement⁴ et note que des progrès peuvent être signalés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba tout en relevant que de nombreuses lacunes subsistent dans leur mise en œuvre ;

3. *Prend note avec satisfaction* des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2017 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement², appelle à leur application intégrale, effective et rapide et compte bien continuer de participer à l'évaluation des progrès accomplis, à l'identification des obstacles et problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, à la promotion de la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional, à l'examen de nouvelles questions présentant un intérêt pour l'application de ce programme, selon les besoins, ainsi qu'à la formulation de recommandations pratiques concernant les mesures à prendre par la communauté internationale dans le cadre des conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2018 ;

4. *Attend avec intérêt* le résumé du Président du Conseil économique et social sur le forum de 2018 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ;

5. *Invite* le Président du Conseil économique et social à commencer à préparer sans tarder le forum de 2018 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ;

6. *Rappelle* que toute décision concernant le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement doit figurer dans les

² Voir E/FFDF/2017/3.

³ Résolution 69/313, annexe.

⁴ *Financing for Development : Progress and Prospects* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.I.5).

conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental lors du forum ;

7. *Se félicite* de la tenue, le 22 avril 2017 à Washington, de la réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, prend connaissance avec intérêt de la déclaration finale de l'Instance et réaffirme que cette dernière est chargée d'identifier et de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique ;

8. *Se félicite* des progrès accomplis dans le démarrage des activités des trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies et de la tenue du forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, deux éléments importants qui contribuent notamment à faciliter la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies permettant d'atteindre ces objectifs, attend avec intérêt la création de la plateforme en ligne dans le cadre du Mécanisme, et se félicite des progrès réalisés dans la mise en service de la banque de technologies pour les pays les moins avancés ;

9. *Prend note avec satisfaction* de la tenue, les 15 et 16 mai 2017 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du deuxième forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, dont le résumé⁵, établi par les coprésidents, a servi d'élément de discussion lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et, à cet égard, prie son président de tenir, au plus tard en février 2018, des séances d'information qui seront animées par les coprésidents du forum de collaboration multipartite à l'intention des États Membres et porteront sur les recommandations concernant les prochaines étapes des activités dudit forum, formulées dans le résumé établi par les coprésidents ;

10. *Considère* que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, qu'il appuie et complète, et dont il contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes qui ont trait aux ressources publiques nationales, aux entreprises et aux financements privés nationaux et internationaux, à la coopération internationale pour le développement, au commerce international, moteur du développement, à la dette et à la viabilité de la dette, aux problèmes systémiques, à la science et à la technologie, à l'innovation, au renforcement des capacités, ainsi qu'aux données, au contrôle et au suivi ;

11. *Prie* le Secrétaire général, sachant qu'il est nécessaire de renforcer la coordination, de promouvoir l'efficacité des activités organisées dans le cadre des Nations Unies et d'éviter toute redondance des débats, de prendre la parole lors d'une session conjointe de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social pour présenter et examiner les questions devant être abordées dans le chapitre thématique des rapports de l'Équipe spéciale interorganisations pour 2019 et 2020 et de résumer les conclusions de cet examen dans un rapport, établi au moyen des ressources existantes, à l'intention de l'Équipe, sur les questions thématiques que celle-ci devra traiter dans ces rapports, étant entendu que le forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement est consacré au suivi et à l'examen approfondis des décisions touchant le financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

⁵ Voir E/HLPF/2017/4.

12. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session une question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement », à moins qu'il n'en soit décidé autrement.
